

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

Approches didactiques du numérique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 98 05 02 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du/.../.....,
sur avis conforme du Conseil général

Approches didactiques du numérique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender et appliquer des outils et techniques didactiques spécifiques au public concerné ;
- ◆ d'identifier les avantages et inconvénients des fonctionnalités des outils numériques testés, en tenant compte des paramètres tant techniques que pédagogiques ;
- ◆ de créer des dispositifs pédagogiques adaptés ;
- ◆ de développer une réflexion critique relative aux usages des outils numériques dans ses pratiques didactiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle,

en s'appuyant sur une stratégie didactique adaptée au contenu

dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

et de manière spécifique au public concerné,

- ◆ de concevoir, de structurer et de mettre en œuvre, de manière cohérente, une situation d'apprentissage faisant appel à un ou plusieurs outils numériques adaptés à cette situation ;
- ◆ de justifier ses choix.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « *Notions de base de technopédagogie* ».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une situation professionnelle,

en s'appuyant sur une stratégie didactique adaptée au contenu,

dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

et de manière spécifique au public concerné,

- ◆ de planifier, de mettre en œuvre et d'analyser, de manière cohérente, une séquence d'apprentissage en présentiel et/ou à distance, en mettant des ressources numériques au service d'au moins deux approches didactiques ;
- ◆ de proposer et justifier des pistes d'action pour développer la collaboration des apprenants ou de l'équipe éducative en exploitant des outils numériques ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie et de sens critique: la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

*Au travers d'une formation axée sur la pratique et la manipulation des outils,
En tenant compte des différents niveaux et des différentes formes d'enseignement / de formation,*

L'étudiant sera capable :

De choisir et élaborer une stratégie pédagogique adaptée au public concerné :

- Analyser les facteurs liés aux apprenants (et donc spécifiques au public concerné) qui influencent le choix d'une stratégie pédagogique ;
- Explorer différents formats et méthodes pédagogiques adaptés au public concerné, en présentiel et/ou à distance, et exploitant les outils numériques adéquats ;
- Analyser et classer ces méthodes afin de se créer un répertoire.

D'exploiter des outils numériques éducatifs et justifier leurs usages :

- Utiliser les technologies numériques pour encourager l'engagement actif et créatif des apprenants ;
- Utiliser les technologies numériques pour l'évaluation des apprentissages ;
- Accroître la diversité et la pertinence des formats et des approches d'évaluation ;
- Utiliser les technologies numériques pour soutenir les processus d'auto-apprentissage ;
- Donner aux apprenants les moyens de gérer les risques et d'utiliser les technologies numériques de manière sûre et responsable.

De créer une séquence d'apprentissage adaptée au public concerné, utilisant des outils numériques :

- Planifier et mettre en œuvre une séquence d'apprentissage exploitant des ressources numériques afin d'accroître l'efficacité des interventions pédagogiques ;
- Concevoir une séquence d'apprentissage dans laquelle les apprenants sont amenés à chercher, trouver, organiser, traiter, analyser et/ou interpréter l'information à partir d'un environnement numérique ;
- Gérer et orchestrer adéquatement une intervention d'enseignement avec les outils numériques.

De collaborer grâce aux outils du numérique éducatif :

- Utiliser les technologies numériques pour s'engager dans la collaboration avec d'autres parties prenantes, partager et échanger des connaissances et des expériences pratiques pédagogiques, innovantes et collaboratives ;
- Utiliser les technologies numériques pour encourager et améliorer la collaboration des apprenants. Permettre aux apprenants d'utiliser les technologies numériques dans le cadre de travaux collaboratifs, comme moyen d'améliorer la communication et la collaboration et de créer des connaissances collaboratives.

5. CHARGÉS DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approches didactiques du numérique	CT	B	40
3.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50